



# - ACCUEILS Collectifs de MINEURS Extrascolaires !

**VACANCES  
PRINTEMPS  
2025**

**ACM**

Du **lundi 24 février**  
au **dimanche 02**  
**mars 2025**

**Réservations**



Quelle que soit votre  
commune d'habitation,

Choisissez l'ACM  
qui vous convient !

**CCHF - Service Enfance Jeunesse**

760, Route de Lunck - 59630 CAPPELLEBROUCK  
Tél : 03 28 290 999  
serviceenfancejeunesse@cchf.fr

Public	Lieux	Dates d'ouverture	Thèmes	Direction - Renseignements	Horaires	Inscriptions et tarifs à la semaine	Programme d'activités
Pour les enfants scolarisés de la maternelle au CM2	Brouckerque	Du lundi 07 au vendredi 11 avril 2025	<b>Action !</b> 	<b>Laetitia ROMMEL</b> 06.75.57.60.45 acmbrouckerque@cchf.fr	Accueil de 7h30 à 18h30	<b>NOUVEAUX TARIFS !</b>  Quotient Familial QF < 369 : 13.80€ 370 < QF < 499 : 19.00€ 500 < QF < 700 : 23.50€ 701 < QF < 1000 : 28.00€ 1001 < QF < 1900 : 34.10€ 1901 < QF : 42.90€  Les tarifs ci-dessus seront appliqués uniquement si un numéro d'allocataire CAF nous est communiqué. Il nous permettra par le biais du site partenaire CAF de consulter le quotient familial.  Si vous n'êtes pas allocataire CAF, une copie du dernier avis d'imposition devra nous être transmise. Si aucun justificatif n'est fourni avant l'édition de la facture, le tarif le plus élevé sera appliqué.  Les demandes de réservations seront traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles et selon les critères de priorité suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants domiciliés sur le territoire de la CCHF,</li> <li>• Enfants dont les grands-parents sont domiciliés sur le territoire de la CCHF,</li> <li>• Enfant scolarisés sur le territoire de la CCHF,</li> <li>• Enfants dont les parents travaillent à la CCHF ou au sein d'une commune du territoire de la CCHF</li> </ul> En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical attestant une inaptitude pour la semaine complète, accompagné d'un RIB.	Les programmes d'activités seront disponibles sur le portail de la CCHF ( <a href="http://www.cchf.fr">www.cchf.fr</a> ) et envoyés par mail aux familles la semaine précédant l'ouverture de l'ACM.
	 Looberghe		<b>Redécouvrons la faune</b> 	<b>Lou DENIEAU</b> 06.75.57.82.64 acmlooberghe@cchf.fr			
	Saint-Pierrebrouck		<b>Dépasse tes limites !</b> 	<b>Coraline TANGE</b> 06.75.83.39.58 acmstpierrebrouck@cchf.fr			
	Cappellebrouck	Du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025	<b>Mission super héros</b> 	<b>Lindsay GILLIOT</b> 07.87.77.29.80 acmcappellebrouck@cchf.fr	Arrivée et départ possible à 12h00 et/ou 13h30  Départ échelonné de 17h00 à 18h30		
	Looberghe		<b>Redécouvrons la faune</b> 	<b>Ludivine CARDINAEL</b> 06.75.57.82.64 acmlooberghe@cchf.fr			

Public	Lieu	Dates d'ouverture	Thème	Direction	Horaires et tarifs	Inscriptions	Renseignements
Pour les enfants âgés de 4 à 17 ans	Watten (au centre socioculturel «Espace St Gilles»)	Du lundi 07 au vendredi 11 avril 2025	Go les explorateurs !	Maxime BOQUET	Accueil de 13h30 à 17h30  Tarifs à la semaine : Quotient Familial <369 : 6€ 370<QF<499 : 8.40€ 500<QF<700 : 9.60€ 701<QF<900 : 10.80€ 901<QF<1900 : 13.20€ 1901<QF et hors territoire CCHF : 15.60€  Carte d'adhésion obligatoire. Goûter de l'après-midi inclus.	<b>A partir du lundi 10 mars 2025</b> Permanence assurée par Vanessa CABRE à l'accueil du centre socioculturel «Espace Saint-Gilles», du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	03.21.88.34.77 secretariat.cswatten@gmx.fr

# COMMENT S'INSCRIRE AUX ACM EXTRASCOLAIRES ?

## Étape 1 :

Connexion à réaliser dès à présent

## Étape 2 :

Si ce n'est pas déjà fait,  
pré-inscription pour l'ensemble de  
l'année scolaire 2024/2025 à réaliser  
dès à présent

## Étape 3 :

Réservation de l'activité pour les  
vacances de printemps à réaliser du  
lundi 24 février au dimanche 02 mars  
2025



Pour pouvoir réaliser ces 3 étapes,  
avec votre téléphone, scannez ici pour  
vous connecter au portail Enfance  
Jeunesse, télécharger le guide  
«Comment s'inscrire aux ACM  
extrascolaires?».

Les demandes de réservations seront traitées par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles et selon les critères de priorités suivants :

- Enfants domiciliés sur le territoire de la CCHF;
- Enfants dont les grands-parents sont domiciliés sur le territoire de la CCHF;
- Enfants scolarisés sur le territoire de la CCHF;
- Enfants dont les parents travaillent à la CCHF ou au sein d'une commune du territoire de la CCHF



Retour en images sur  
les vacances  
de Printemps 2024